

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



2- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Projet arrêté par délibération	Projet mis à l'enquête publique par arrêté	Projet approuvé par délibération
Le 3 octobre 2019	Le 25 novembre 2019	Le 9 OCTOBRE 2020



Article L.151-5 du code de l'urbanisme.

"Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales **des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.**

2° Les orientations générales concernant **l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs**, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles."

QU'EST-CE QU'UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) ?



LE P.A.D.D., UN PROJET POUR LA COMMUNE.

Le projet se décline en trois axes :

1/ Impulser une nouvelle dynamique démographique pour préserver une vie à l'année

→ pour garder une vie de village.



2/ Assurer un développement économique cohérent de la commune

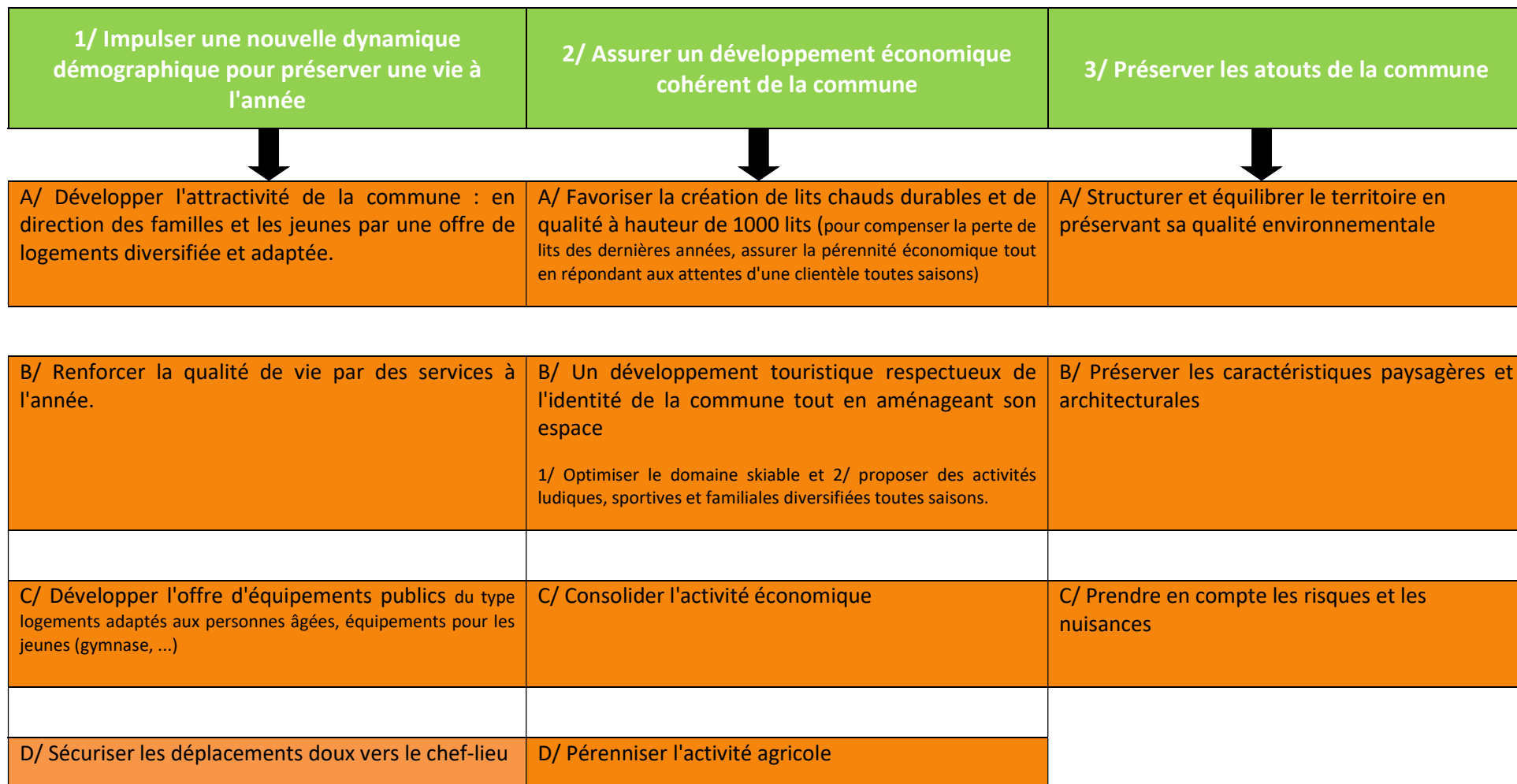
→ pour préserver l'image de Crest-Voland comme étant une station familiale - porte d'entrée de l'Espace Diamant



3/ Préserver les atouts de la commune

→ pour préserver le charme et l'authenticité de la commune.





AXE 1/ IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE POUR PRESERVER UNE VIE A L'ANNEE

A/ Développer l'attractivité de la commune en direction des familles et les jeunes par une offre de logement diversifiée et adaptée.

- Valoriser le patrimoine communal et mettre en place les règles pour produire **15 logements nouveaux**.
- Conduire une politique foncière communale pour produire des logements afin de **proposer une offre diversifiée et adaptée au parcours résidentiel**.
- Prévoir des logements locatifs sociaux dans les opérations significatives notamment dans le secteur « Sous le Village ».

B/ Renforcer la qualité de vie par des services à l'année.

- Conforter les commerces actuels à l'année.
- Accompagner l'offre de services petite enfance, aide à domicile et maison médicalisée.

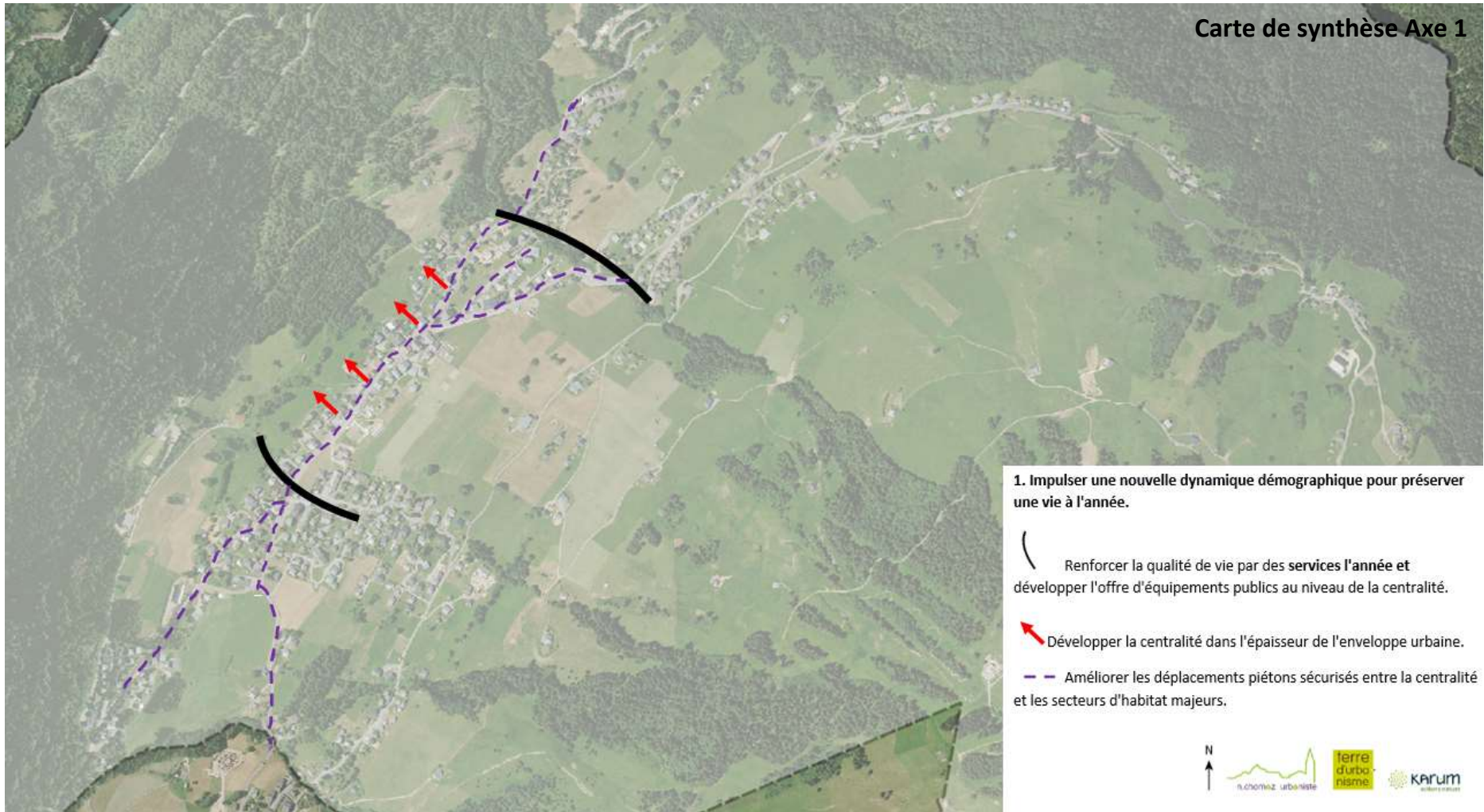
C/ Développer l'offre d'équipements publics

- **Consolider et développer les équipements** de type : logements adaptés aux personnes âgées et équipements pour les jeunes comme un gymnase (offre absente dans le Val d'Arly), ...)

D/ Sécuriser les déplacements doux vers le chef-lieu.

Mettre en place un maillage piéton à l'échelle de la station inter hameaux afin de **faciliter les déplacements** du quotidien et des touristes en vélo ou à pied

Carte de synthèse Axe 1



1. Impulser une nouvelle dynamique démographique pour préserver une vie à l'année.

⤿ Renforcer la qualité de vie par des services l'année et développer l'offre d'équipements publics au niveau de la centralité.

➔ Développer la centralité dans l'épaisseur de l'enveloppe urbaine.

--- Améliorer les déplacements piétons sécurisés entre la centralité et les secteurs d'habitat majeurs.



AXE 2/ ASSURER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COHERENT DE LA COMMUNE

A/ Favoriser la création de lits chauds durables et de qualité à hauteur de 1000 lits

Ces nouveaux hébergements touristiques marchands compenseront la perte de lits des dernières années pour **assurer la pérennité économique tout en répondant aux attentes d'une clientèle toutes saisons.**

Privilégier le développement des projets d'hébergements hôtelier et touristique sur deux secteurs "skis aux pieds" et sans voiture : **La Logère et Les Combloux.**

Encourager les centres de vacances - colonies à se restructurer et à se développer pour **garantir une bonne fréquentation hors vacances scolaires.**

Maintenir des lits tièdes pour la clientèle de proximité propriétaires "WE et vacances" très présentes.

Prévoir des logements saisonniers en partenariat : collectivité, employeurs, bailleurs.

B/ Un développement touristique respectueux de l'identité de la commune tout en aménageant son espace

1/ Optimiser le domaine skiable

Renforcement de la diversité de l'offre hivernale (hors ski)

Cibler l'optimisation du réseau des remontées mécaniques et des équipements.

Créer un véritable front de neige :

- Valoriser les espaces du front de neige, le jardin d'enfants et les espaces destinés à l'événementiel.
- Permettre une meilleure lisibilité du front de neige et faciliter l'accès à celui-ci.

Mettre en place une servitude Loi Montagne pour **garantir le foncier lié à l'activité touristique.**

2/ Proposer des activités ludiques, sportives et familiales diversifiées toutes saisons.

Développer l'activité touristique sur 3 à 4 saisons

Adapter l'offre touristique qui s'oriente vers une demande de services et d'activités diversifiées.

Renforcement de la diversité estivale de l'offre avec un projet de tyrolienne.

Renforcement de l'offre et de la politique cyclo (itinéraires de VTT balisée, électrique...) et exiger des locaux de stockage sécurisés : ski, vélos, ... dans les projets d'envergure.

Créer un espace ludique aquatique - un projet d'eau ludique innovant avec des modules complémentaires au plan d'eau de Flumet

Prévoir une aire d'accueil pour camping-car.

C/ Consolider l'activité économique

Renforcer le développement des communications numériques.

Proposer un local pour le télétravail.

Organiser la mixité fonctionnelle en permettant la mixité en zone urbaine pour les commerces et activités non nuisantes.

Pérenniser les emplois non délocalisables en proposant des alternatives pour les entrepôts et les activités dans le village.

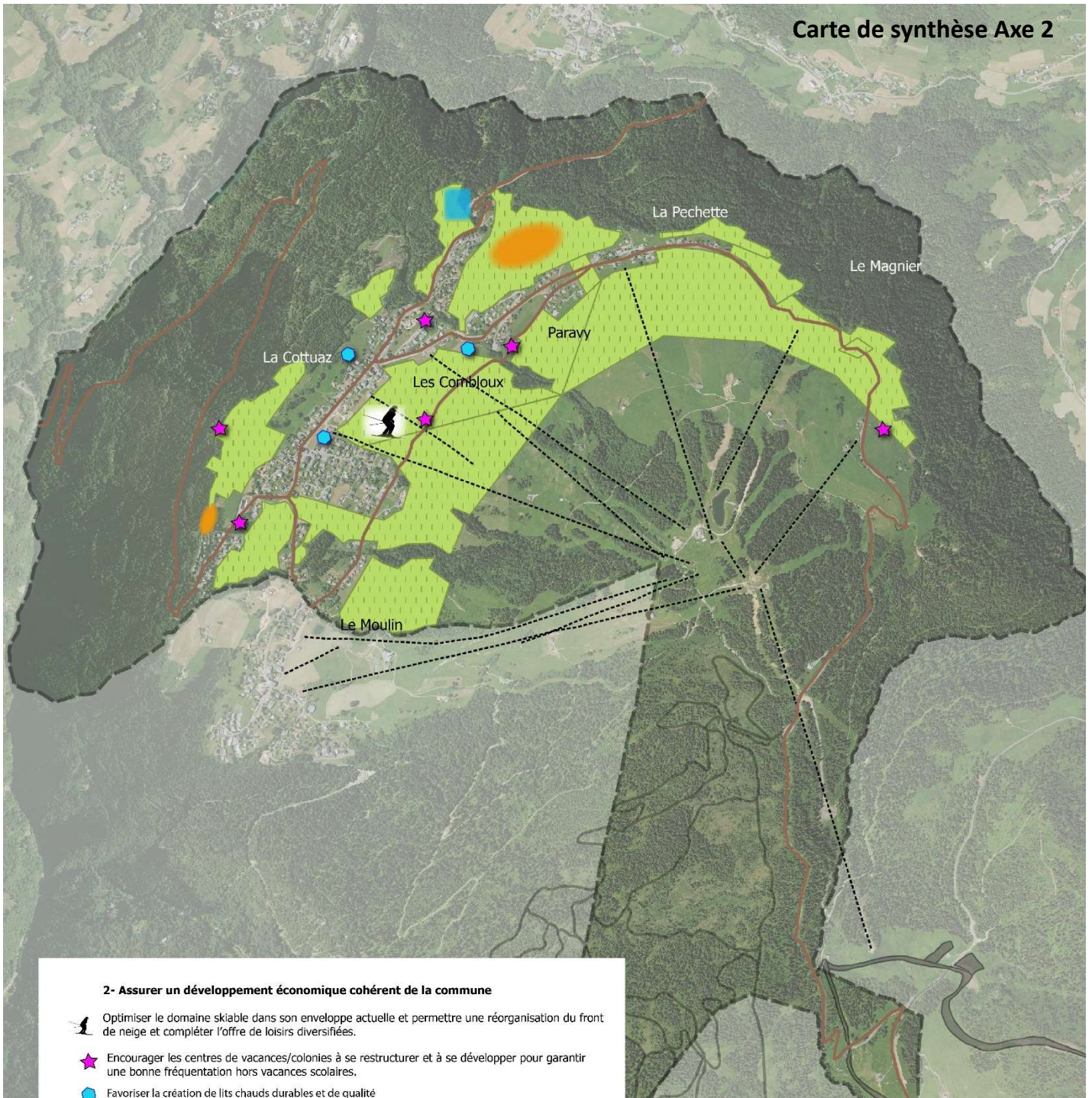
D/ Pérenniser l'activité agricole

Permettre l'installation de nouveaux agriculteurs.

Faciliter la production et la transformation localement.

Préserver l'espace agricole au Mont Lachat et au Plan du Crest, les prairies de fauche et les espaces de fonctionnalité autour des bâtiments agricoles.

Carte de synthèse Axe 2



AXE 3/ PRESERVER LES ATOUTS DE LA COMMUNE

A/ Structurer et équilibrer le territoire en préservant la qualité environnementale du territoire

Privilégier le développement du village à proximité des équipements publics dans la centralité.

Optimiser le foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace en calibrant le PLU pour une surface moyenne raisonné 700 m² / logement (935 m² / logement depuis les 10 dernières années) pour atteindre **une densité moyenne de 15 logements à l'hectare**.

Protéger au sein du PLU les espaces réservoirs de biodiversité et les espaces nécessaires à leur bon fonctionnement grâce à un zonage spécifique.

Privilégier des modes de constructions intégrant les principes de la transition énergétique à l'échelle d'une commune de montagne.

Anticiper les secteurs voués à se développer.

Adapter le développement aux capacités d'alimentation en eau potable, assainissement et défense incendie.

Imposer une gestion des eaux pluviales à la parcelle dans les nouvelles opérations.

Protéger les périmètres de captages par une zone spécifique (future DUP).

B/ Préserver les caractéristiques paysagères et architecturales

Prévoir un parking souterrain pour améliorer la lisibilité du territoire et limiter l'impact paysager des stationnements.

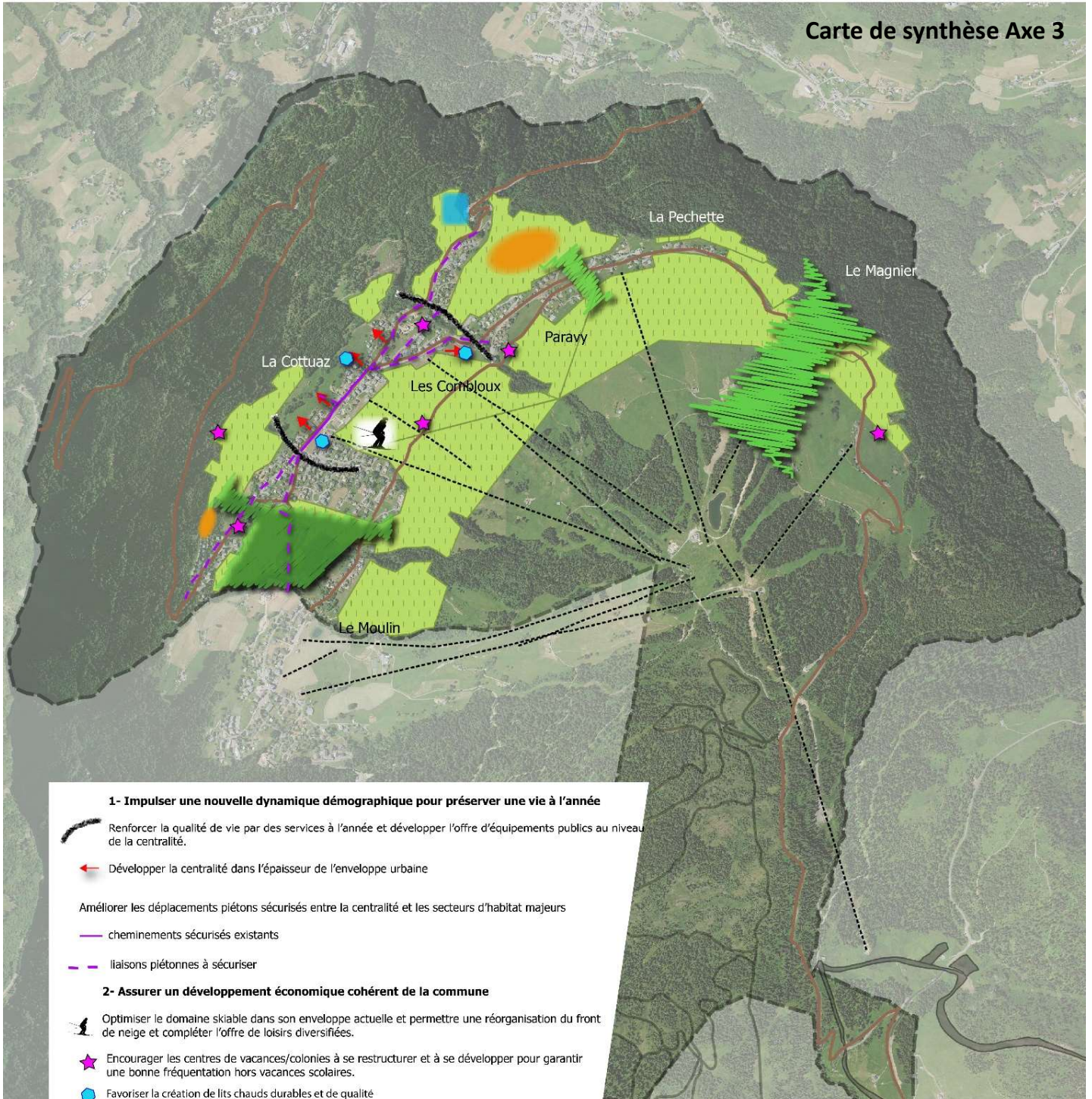
Protéger et valoriser les sites d'intérêt.

Favoriser la remise en état des logements et le confort énergétique tout en préservant la qualité architecturale.

Garantir l'identité de Crest-Voland et permettre l'insertion de nouveaux dispositifs et matériaux.

C/ Prendre en compte les risques et les nuisances

Prendre en compte les secteurs non propices à l'urbanisation



- 1- Impulser une nouvelle dynamique démographique pour préserver une vie à l'année**
- Renforcer la qualité de vie par des services à l'année et développer l'offre d'équipements publics au niveau de la centralité.
 - Développer la centralité dans l'épaisseur de l'enveloppe urbaine
- Améliorer les déplacements piétons sécurisés entre la centralité et les secteurs d'habitat majeurs
- cheminements sécurisés existants
 - liaisons piétonnes à sécuriser
- 2- Assurer un développement économique cohérent de la commune**
- Optimiser le domaine skiable dans son enveloppe actuelle et permettre une réorganisation du front de neige et compléter l'offre de loisirs diversifiées.
 - Encourager les centres de vacances/colonies à se restructurer et à se développer pour garantir une bonne fréquentation hors vacances scolaires.
 - Favoriser la création de lits chauds durables et de qualité
 - consolider l'activité économique
 - pérenniser l'activité agricole par la préservation des terres
 - pérenniser l'activité agricole
 - remontées mécaniques existantes
- 3- Préserver les atouts de la commune**
- Préserver les corridors écologiques et coupures vertes